

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 144 Subventions fonds du Maire (72.940 euros) à 9 associations du 17^e arrondissement.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 9 associations domiciliées dans le 17^{ème} arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 3 novembre 2014;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Espace 16 (20983 / 2014_07374), 16, rue Roger Bacon - 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Scouts et Guides de France (18905 / 2014_07207), 65, rue de la Glacière - 75013 Paris.

Article 3 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association Jeunes des Ternes (161281 / 2014_06859), 21 bis, rue d'Armaille - 75017 Paris.

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association Le Pont (19265 / 2014_04787), 147 avenue de Clichy - 75017 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association CQFD Bessières Comité de Quartier en Faveur du Développement Secteur Bessières (13325 / 2014_03284), 3, rue Louis Loucheur - 75017 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association Espace Brémontier (40242 / 2014_07376), 70, rue Jouffroy D'Abbans - 75017 Paris.

Article 7 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.500 euros, au titre de l'exercice 2014, à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil CEFIA (3001 / 2013_08369), 102, rue de la Jonquière - 75017 Paris.

Article 8 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 37.440 euros, au titre de l'exercice 2014, à l'association Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité du 17^{ème} arrondissement de Paris (C.L.A.S.S. 17) (96021 / 2014_03695), 16-20, rue des Batignolles - 75017 Paris.

Article 9 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 5.000 euros, au titre de l'exercice 2014, à l'association Les Petits Frères des Pauvres (20292 / 2014_06527), 33, avenue Parmentier - 75011 Paris.

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (17^e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014 et années suivantes, sous réserve des décisions de financement.